



La Ville de Saint-Hubert recrute des MONITEURS pour l'encadrement des enfants fréquentant la plaine de vacances du 6 au 17 juillet 2026.

Conditions :

- Être âgé(e) de 16 ans accomplis au 6 juillet 2026
- Être de bonne conduite, vie et mœurs (casier judiciaire vierge modèle 2)
- S'engager à participer à une réunion d'information générale d'organisation de la plaine de juillet

Missions du moniteur :

- Le moniteur encadre les enfants âgés entre 2.5 et 12 ans.
- Il s'informe sur les finalités, les valeurs et le projet pédagogique.
- Il s'implique dans l'élaboration du projet pédagogique pour la plaine de vacances

Tâches :

- Préparer et encadrer des ateliers d'animation (expliquer les activités et les consignes)
- Faire preuve de créativité, d'adaptation, de patience et de communication
- Adapter ses activités en fonction des enfants, de la météo, des circonstances (événements)
- Être à l'écoute des enfants, créer le contact, installer une relation de confiance
- Respecter le devoir de discrétion

Constituent une priorité :

- les brevets d'animateur et/ou de coordinateur délivré(s) par la Communauté française
- les diplômes d'animateur, d'agent d'éducation, d'instituteur maternel ou primaire, de puériculture, de sport, éducation physique
- les certificats de qualification « auxiliaire de l'enfance » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale
- le suivi d'une formation d'animateur pour les plaines
- la participation à une plaine de vacances en qualité de moniteur/d'étudiant

Le dossier de candidature doit être constitué ;

- d'une lettre de motivation reprenant, entre autres, la/les période(s) souhaitée(s) ainsi que la tranche d'âge des enfants dont l'étudiant souhaite s'occuper (les « petits » : 2.5 ans à 6 ans en « âge maternel » ou les « grands » : 6 ans en « âge primaire » à 12 ans),
- d'un curriculum vitae ;
- des copies des titres ou diplômes obtenus (ou attestations).

Ce dossier de candidature est à adresser pour le 30 avril 2026 au plus tard à personnel@saint-hubert.be.